



Les niveaux de vie en 2012

En 2012, en France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population s'élève à 19 740 euros annuels ; il baisse de 1,0 % en euros constants par rapport à 2011. Toute l'échelle des niveaux de vie est en recul, mais de manière plus marquée en bas et en haut de la distribution. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 610 euros. Les 10 % les plus aisées disposent d'au moins 37 430 euros, soit 3,5 fois plus.

Le seuil de pauvreté, fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 987 euros mensuels. La pauvreté, mesurée par référence à ce seuil, diminue et revient à un niveau proche de celui de 2010 : elle concerne 8,5 millions de personnes (13,9 % de la population), après 8,7 millions en 2011 (14,3 %). Dans le même temps, l'intensité de la pauvreté augmente : le niveau de vie des personnes pauvres est relativement plus éloigné du seuil de pauvreté.

La pauvreté s'accroît parmi les familles monoparentales : leurs revenus d'activité baissent, dans un contexte où les prestations sociales sont peu revalorisées. *A contrario*, la situation relative des retraités s'améliore.

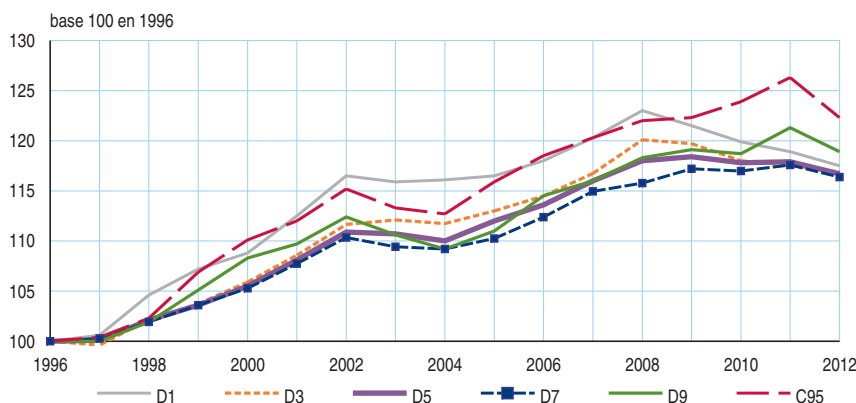
Cédric Houdré, Juliette Ponceau, Marie Zergat Bonnin, division Revenus et patrimoine des ménages, Insee

En 2012, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage (*définitions*) de France métropolitaine est de 19 740 euros, soit 1 645 euros par mois. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus. Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie (*définitions*). Il correspond au revenu disponible du ménage (*définitions*) divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci. En 2012, le niveau de vie médian (D5) baisse de 1,0 % en euros constants (*figure 1*). Alors qu'il avait augmenté de 1,8 % par an en moyenne entre 2004 et 2008, il a reculé depuis le début de la crise, à un rythme de 0,3 % par an entre 2008 et 2012.

niveaux de vie, mais elle avait continué de se dégrader dans la moitié basse. En 2012, la situation se détériore pour tous les échelons de la distribution. La baisse est toutefois plus accentuée pour

le premier (D1) et le dernier déciles (D9) (*définitions*). Le neuvième décile diminue de 2,0 % en euros constants, effaçant ainsi la hausse de 2,2 % entre 2010 et 2011. Le premier décile de

1 Évolution de quelques quantiles de niveau de vie entre 1996 et 2012



Lecture : les déciles D1 à D9 partagent la population en dix : 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1, 20 % à D2, etc. Le vingtième C95 est le niveau de vie plancher des 5 % de personnes les plus aisées. En 2012, le niveau de vie médian (D5) diminue de 1,0 %.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2012.

Le niveau de vie baisse plus fortement pour les plus modestes et les plus aisés

En 2011, la situation s'était améliorée dans la moitié haute de la distribution des

niveau de vie poursuit la baisse entamée à partir de 2009 (-1,2 % après -0,8 % en 2011, -1,4 % en 2010 et -1,2 % en 2009 en euros constants). En revanche, le repli est plus modéré pour les déciles intermédiaires : de 0,6 % à 0,5 % entre le deuxième et le quatrième déciles, et de 0,9 % à 1,0 % entre le cinquième et le huitième déciles.

Les inégalités se réduisent légèrement

Au regard des principaux indicateurs, les inégalités se réduisent légèrement en 2012 par rapport à 2011 pour revenir au niveau de 2010. Entre le premier décile, niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, et le neuvième décile, niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés, le rapport passe de 3,6 en 2011 à 3,5 en 2012 (après 3,5 en 2010). L'indice de Gini (*définitions*) baisse légèrement, passant de 0,306 en 2011 à 0,303 en

2012, retrouvant également son niveau de 2010. Enfin, le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes est stable à 4,6, son plus haut niveau enregistré depuis 1996 (*figure 2*).

Cette évolution minime des inégalités traduit le fait que la baisse des niveaux de vie est à la fois plus prononcée dans le haut et dans le bas de la distribution. En particulier, les revenus du patrimoine, dont la hausse en 2011 avait contribué à l'accroissement des inégalités, diminuent en 2012, notamment ceux générés par les produits d'assurance-vie. Or, pour les 10 % de personnes les plus aisées, les revenus du patrimoine représentent 25 % du revenu disponible moyen des ménages dans lesquels elles vivent, contre moins de 6 % pour le reste de la population.

Leur recul en 2012 contribue donc fortement à la baisse du niveau de vie de ces personnes. Les niveaux de vie des plus aisés sont, en outre, plus fortement affectés par la baisse des revenus d'activité et par la hausse des impôts. À l'autre extrémité de la distribution, pour les 10 % de personnes aux niveaux de vie les plus faibles, les revenus d'activité diminuent également, dans un contexte de hausse du taux de chômage. Par ailleurs, le premier décile de niveau de vie comprend une forte proportion de bénéficiaires de prestations et de minima sociaux (79,6 % en 2012, en progression de 1,4 point par rapport à 2011) et les montants moyens de prestations par allocataire ont évolué moins vite que l'inflation (en lien avec la baisse de 1,2 % en valeur réelle de la base mensuelle de calcul des allocations familiales notamment) même si l'allocation de rentrée scolaire, a été fortement revalorisée en septembre 2012.

2 Niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalités de 1996 à 2012

	1996	2002	2005	2008	2009	2010	2010*	2011	2012
Seuils de niveau de vie (en milliers d'euros 2012)									
Niveau de vie médian (D5)	17,0	18,9	19,1	20,1	20,2	20,1	19,9	19,9	19,7
Premier décile de niveau de vie (D1)	9,1	10,5	10,5	11,1	11,0	10,9	10,8	10,7	10,6
Neuvième décile de niveau de vie (D9)	31,8	35,8	35,3	37,6	37,9	37,8	37,4	38,2	37,4
Rapports interdéciles									
D9/D1	3,5	3,4	3,3	3,4	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5
D9/D5	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
D5/D1	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9
Masses de niveau de vie détenues									
S20 (en %)	9,0	9,3	9,0	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6	8,6
S50 (en %)	31,0	31,1	31,0	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8	30,0
S80 (en %)	63,0	62,3	62,0	61,6	61,8	61,0	60,7	60,5	60,8
(100-S80)/S20	4,1	4,1	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6	4,6
Indice de Gini	0,279	0,281	0,286	0,289	0,290	0,299	0,303	0,306	0,303

* à partir de 2011, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. Une nouvelle version du millésime 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011 à méthode constante.

Lecture : les 20 % les plus modestes disposent en 2012 de 8,6 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 39,2 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80), soit 4,6 fois plus.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2012.

3 Indicateurs de pauvreté

	2009	2010	2010*	2011	2012
Seuil à 60 % de la médiane					
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 173	8 617	8 520	8 729	8 540
Taux de pauvreté (en %)	13,5	14,1	14,0	14,3	13,9
Seuil de pauvreté (euros 2012/mois)	1 008	1 003	997	997	987
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2012/mois)	817	813	807	806	784
Intensité de la pauvreté (en %)	19,0	18,9	19,0	19,1	20,5
Seuil à 50 % de la médiane					
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 507	4 755	4 677	4 856	4 977
Taux de pauvreté (en %)	7,5	7,8	7,7	7,9	8,1
Seuil de pauvreté (euros 2012/mois)	840	836	831	831	822
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2012/mois)	694	687	684	686	672
Intensité de la pauvreté (en %)	17,4	17,8	17,7	17,4	18,3

* Voir note * de la *figure 2*.

Lecture : En 2012, 13,9 % de la population vit avec un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 784 euros par mois, soit 20,5 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009 à 2012.

Le taux de pauvreté diminue, mais l'intensité de la pauvreté augmente

En 2012, 8,5 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire (*encadré*), qui s'élève à 987 euros par mois (*figure 3*). À titre de comparaison, pour une personne seule, le socle du revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 475 euros et l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) à 777 euros (au 1^{er} avril 2012), sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu disponible de ces allocataires. Le taux de pauvreté monétaire s'élève à 13,9 % de la population, soit une baisse de 0,4 point par rapport à 2011. Ce recul du taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian s'inscrit toutefois dans un contexte où ce niveau de vie médian recule lui-même de 1,0 % ; il n'est pas le signe d'une hausse du niveau de vie des catégories les moins favorisées (*encadré*).

De fait, la moitié des personnes pauvres vivent avec moins de 784 euros par mois, soit, en euros constants, un niveau qui n'avait pas été aussi bas depuis 2006. L'intensité de la pauvreté (*définitions*) augmente donc nettement, passant de 19,1 % en 2011 à 20,5 % en 2012 : les personnes pauvres sont globalement plus éloignées du seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté au seuil de 50 %, qui cible une population plus pauvre que le taux au seuil de 60 % (seuil retenu le plus souvent au niveau européen) passe d'ailleurs de 7,9 % en 2011 à 8,1 % en 2012.

La composition de la population la moins favorisée se modifie un peu : parmi les adultes pauvres, la part des chômeurs augmente, quand celle des retraités diminue (*figure 4*). D'après l'enquête Emploi, le nombre de chômeurs pauvres s'accroît, en lien avec la

4 Niveau de vie et taux de pauvreté selon le statut d'activité

	2011				2012			
	Répartition de la population (%)	Niveau de vie médian (euros 2012)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Répartition de la population (%)	Niveau de vie médian (euros 2012)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Actifs de 18 ans ou plus	45,8	21 530	3 057	10,9	46,0	21 260	2 986	10,6
Actifs occupés	41,4	22 260	2 022	8,0	41,3	22 040	1 908	7,5
Saliariés	36,6	22 160	1 536	6,9	36,6	21 960	1 458	6,5
Indépendants	4,8	23 510	486	16,6	4,7	23 150	450	15,5
Chômeurs	4,3	13 770	1 035	38,9	4,7	13 690	1 079	37,2
Inactifs de 18 ans ou plus	31,8	18 730	2 993	15,4	31,6	18 720	2 858	14,7
Étudiants	3,0	19 010	345	18,9	2,9	19 220	341	19,1
Retraités	21,8	19 890	1 243	9,3	21,8	19 950	1 127	8,4
Autres inactifs	7,0	14 550	1 406	32,7	6,9	14 470	1 390	33,0
Enfants de moins de 18 ans	22,4	18 260	2 679	19,5	22,4	18 020	2 695	19,6
Ensemble de la population	100,0	19 940	8 729	14,3	100,0	19 740	8 540	13,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Source : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2011 et 2012.

5 Niveau de vie et taux de pauvreté selon la composition du ménage

	2011				2012			
	Répartition de la population (%)	Répartition dans la population pauvre (%)	Taux de pauvreté (%)	Niveau de vie médian (euros 2012)	Répartition de la population (%)	Répartition dans la population pauvre (%)	Taux de pauvreté (%)	Niveau de vie médian (euros 2012)
La personne de référence du ménage a moins de 65 ans	81,3	87,7	15,4	20 010	80,7	88,5	15,2	19 720
Personnes seules	9,3	12,5	19,1	18 150	9,3	12,2	18,3	18 040
Familles monoparentales	8,5	20,6	34,6	14 230	8,6	22,3	36,0	13 830
Couples sans ou avec un enfant	27,2	16,0	8,4	23 320	26,8	14,2	7,4	23 300
Couples avec deux enfants ou plus	33,3	33,6	14,4	19 620	33,1	34,4	14,4	19 390
Autres types de ménages	2,9	5,0	24,1	17 060	2,9	5,3	25,6	16 860
La personne de référence du ménage a 65 ans ou plus	18,7	12,3	9,4	19 640	19,3	11,5	8,3	19 800
Personnes seules	5,9	6,2	15,1	17 440	6,1	5,6	12,9	17 470
Couples	11,3	5,3	6,7	20 870	11,7	4,9	5,8	21 310
Autres types de ménages	1,5	0,8	7,4	20 170	1,5	1,0	9,1	19 440
Ensemble	100,0	100,0	14,3	19 940	100,0	100,0	13,9	19 740

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Source : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2011 et 2012.

forte hausse du taux de chômage sur l'année (il passe de 8,9 % à 9,7 % de la population active de France métropolitaine entre les quatrièmes trimestres 2011 et 2012). Pour autant, le taux de pauvreté des chômeurs diminue (37,2 % en 2012 après 38,9 % en 2011), car le profil des chômeurs s'est modifié : la dégradation du marché du travail s'est ressentie au-delà de la seule population des personnes en emploi précaire. C'est ainsi que la part des chômeurs diplômés, relativement mieux indemnisés, s'accroît en 2012. Le même phénomène avait été observé en 2009, année au cours de laquelle le chômage avait également fortement augmenté.

En 2012, l'évolution du niveau de vie médian des retraités contraste avec celui des actifs : +0,3 % en euros constants, contre -1,3 %. Cette amélioration relative s'explique par la revalorisation des pensions (+2,1 % au 1^{er} avril 2012 pour le régime général comme un an auparavant, soit +0,1 % en moyenne annuelle et en euros constants) et par un effet de noria, qui conduit à ce que les nouveaux retraités bénéficient de carrières salariales plus favorables que leurs aînés. Par ailleurs, la revalorisation de l'allocation de solidarité aux

personnes âgées (ASPA), entamée à partir de 2007, s'est poursuivie (+4,7 % pour une personne seule et +2,1 % pour un couple au 1^{er} avril 2012 comme un an auparavant, soit respectivement +2,7 % et +0,1 % en moyenne annuelle et en euros constants). L'ensemble de ces éléments explique que le taux de pauvreté des retraités continue de baisser, à 8,4 % après 9,3 % en 2011. Alors que le taux de pauvreté de l'ensemble de la population a augmenté de l'ordre de 1 point depuis le début de la crise, celui des retraités a diminué d'environ 1,3 point.

Des situations contrastées selon la composition du ménage

Au total, l'amélioration du niveau de vie des retraités et, plus généralement, des personnes âgées de 65 ou plus conduit à ce que les ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus soient moins présentes au sein de la population pauvre (en particulier, les personnes seules). À l'inverse, les familles monoparentales y sont plus nombreuses : leur part dans la population pauvre passe de 20,6 % en 2011 à 22,3 % en 2012 (figure 5). Leur taux de

pauvreté est en hausse sensible (+1,4 point en 2012) et leur niveau de vie médian baisse de 2,8 % en euros constants. En particulier, leur revenu d'activité moyen diminue de 5,0 %, si bien que la pauvreté s'accroît fortement parmi les mères actives de familles monoparentales. En outre, le nombre de familles monoparentales percevant des minima sociaux est en hausse par rapport à 2011. Les couples avec deux enfants ou plus connaissent également une évolution relativement moins favorable que les autres couples ou les personnes seules. Leur taux de pauvreté est stable à 14,4 %, en lien vraisemblablement avec la revalorisation inférieure à l'inflation de la base mensuelle des allocations familiales. ■

Sources

Les statistiques présentées ici sont tirées des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2012. En 2012, l'enquête s'appuie sur un échantillon représentatif de plus de 55 000 ménages de

France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi de l'Insee, sur leurs déclarations fiscales, ainsi que sur les prestations sociales qu'ils ont perçues. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc, notamment, les personnes en institution ainsi que les personnes sans domicile.

Définitions

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles ou dans des communautés.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Le niveau de vie médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés, qui sont ici imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, plans d'épargne en actions, livrets d'épargne populaire, comptes épargne logement, plans épargne logement), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi. Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée, contribution à la réduction de la dette sociale, prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres

La pauvreté monétaire : un concept de pauvreté relative

Définir la pauvreté consiste à choisir, de façon normative, un niveau de ressources de référence, ou seuil de pauvreté ; les personnes pauvres sont celles dont les ressources sont inférieures à ce seuil. En France, comme dans les autres pays de l'Union européenne, le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté correspond alors à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil. La pauvreté ou non d'une personne est ainsi établie par comparaison avec la situation du reste de la population, laquelle est affectée par les évolutions économiques et sociales.

Conséquence de cette définition : une personne pauvre proche du seuil entrera ou sortira de la pauvreté l'année suivante, non pas en fonction de l'évolution absolue de son niveau de vie, mais de l'écart entre cette évolution et celle du niveau de vie médian.

Les variations du taux de pauvreté ne reflètent alors pas nécessairement la situation économique et le dynamisme des revenus : la croissance des revenus peut conduire à une hausse du taux de pauvreté si elle améliore davantage le niveau de vie médian que les bas niveaux de vie. Inversement, dans une situation économique dégradée, le taux de pauvreté peut diminuer si le niveau de vie médian baisse davantage que les niveaux de vie des personnes aux revenus les plus modestes.

Le Royaume-Uni en fournit un exemple récent : entre 2008 et 2011, malgré la forte récession qui a marqué l'économie britannique, le taux de pauvreté britannique a substantiellement baissé (2,5 points) parce que le niveau de vie médian a nettement plus reculé (12,1 %) que les niveaux de vie plus modestes (6,6 % pour le premier quintile de niveau de vie, seuil plafond des 20 % de personnes aux niveaux de vie les plus faibles).

Ce même phénomène s'observe en France en 2012, avec une ampleur beaucoup plus mesurée (baisse du niveau de vie médian de 1 % et baisse du taux de pauvreté de 0,4 point), mais il ne s'était pas produit lors des trois années précédentes : le niveau de vie médian avait stagné entre 2008 et 2011 (-0,1 %), alors que la pauvreté avait augmenté, de 13,0 % à 14,3 %. En particulier, entre 2009 et 2010, le niveau de vie médian avait baissé de 0,5 % et la pauvreté avait augmenté de 0,6 point.

prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est moins étendu.

Déciles : Si l'on ordonne une distribution (ici de niveaux de vie), les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi :

- le premier décile (noté généralement D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % de la population, et au-dessus duquel se situent les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés.

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu et les autres n'ont rien).

Intensité de la pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Bibliographie

- « Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2014, *Insee Références*, juillet 2014.
- « Minima sociaux : la hausse du nombre d'allocataires s'accélère en 2012 », *Études et Résultats* n° 883, Drees, juin 2014.
- « Les retraités et les retraites », *Études et Statistiques*, Drees, juin 2014.
- « Les demandeurs d'emploi indemnisables par l'assurance chômage en 2012 », *Dares Analyses* n° 2014-036, Dares, mai 2014.
- « France, portrait social », édition 2013, *Insee Références*, novembre 2013.
- « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, A. Houlou-Garcia,
C. Lesdos, V. Quénechdu
Maquette : RPV
Impression : Jouve
Code Sage IP141513
ISSN 0997 - 3192

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
www.insee.fr/collections-nationales
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier :
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

